



Déclaration de politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

Version 3.0



ICEDD



Table des matières

Suivi des versions.....	2
1. Préambule.....	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Définition.....	3
1.3. Raison d'être et valeurs de l'ICEDD.....	3
2. L'engagement de l'ICEDD.....	4
3. Référentiel normatif.....	5
3.1. Norme ISO 26000.....	5
3.1.1. Principes.....	5
3.1.2. Questions centrales.....	5
3.2. Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.....	6
4. Analyse.....	7
4.1. Identification des enjeux de la RSE.....	7
4.2. Identification des parties prenantes.....	9
5. Gouvernance.....	9
6. Objectifs.....	9
6.1. Objectifs à long terme (2040-2050).....	10
6.2. Objectifs intermédiaires.....	10
7. Signature.....	11



Suivi des versions

Version	Date	Commentaires
1.0	07/12/2021	Ebauche de politique d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche ISO 9001
2.0	16/04/2024	Version interne faisant suite à l'atelier « priorisation des enjeux liés aux ODD »
3.0	10/11/2025	Version publique

1. Préambule

1.1. Introduction

L'adoption de pratiques responsables et durables est devenue un impératif pour tout type d'organisation. L'ICEDD, en particulier, joue un rôle important vis-à-vis des défis liés à la durabilité. Dans cette optique, l'ICEDD s'est doté d'une stratégie visant à intégrer les principes de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans ses missions et dans son fonctionnement interne.

1.2. Définition

L'ISO 26000 définit la RSE comme étant « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur ;
- est en accord avec les normes internationales de comportement ;
- et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».

1.3. Raison d'être et valeurs de l'ICEDD

La notion de RSE est intimement liée à l'identité même de l'ICEDD, comme en témoigne sa raison d'être formalisée en 2020 : « participer au développement d'une économie post-transition respectueuse de l'environnement et porteuse de sens pour les habitants de notre planète ».





Par ailleurs, les valeurs clés de l'ICEDD, adoptées en 2015, traduisent une attention particulière au fait d'avoir un impact social et environnemental positif :



S'ouvrir... en co-construisant

L'ICEDD souhaite partager, dans la transparence, ses connaissances et ses approches méthodologiques avec ses clients. Il conçoit l'amélioration continue de ses services comme un moyen de répondre au mieux à leurs attentes et de construire, avec eux, les meilleures solutions. Pour ce faire, il entend faire évoluer ses approches en restant ouvert aux pratiques les plus innovantes.



Mettre l'humain au centre... en pratiquant une gouvernance partagée

L'ICEDD est convaincu du rôle premier que joue l'humain dans une organisation. Dans ces conditions, il encourage la participation active et l'implication concrète de tout son personnel dans la gestion de l'organisation. De même, il conçoit son capital, ses infrastructures, ses recherches comme un bien commun qui appartient à ses collaborateurs pour leur permettre de s'épanouir dans leur vie professionnelle.



Innover... en intégrant les approches

L'ICEDD a la volonté d'innover dans ses domaines d'expertise tout en étant attentif à respecter la nécessaire rigueur méthodologique sur laquelle doit se fonder une pensée critique. A l'intersection entre plusieurs types d'approches, l'ICEDD entend être créateur de liens et de meilleure compréhension mutuelle entre le monde académique, les entreprises privées et les administrations publiques. Conscient de la diversité des savoir-faire de ses collaborateurs, l'ICEDD a l'ambition de libérer leur créativité et leurs énergies pour qu'ils soient les acteurs d'un monde plus durable.

2. L'engagement de l'ICEDD

La politique de Responsabilité Sociétale (RSE) de l'ICEDD s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, inspirée de la norme ISO 26000 et alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En plus de respecter ses obligations légales, l'ICEDD s'engage à :

- Intégrer la RSE dans sa stratégie globale d'entreprise ;
- Fixer des objectifs à long terme et des objectifs intermédiaires ;
- Impliquer les collaborateurs et parties prenantes dans la mise en œuvre ;
- Communiquer de manière transparente les progrès accomplis et les axes d'amélioration.



3. Référentiel normatif

3.1. Norme ISO 26000

3.1.1. Principes

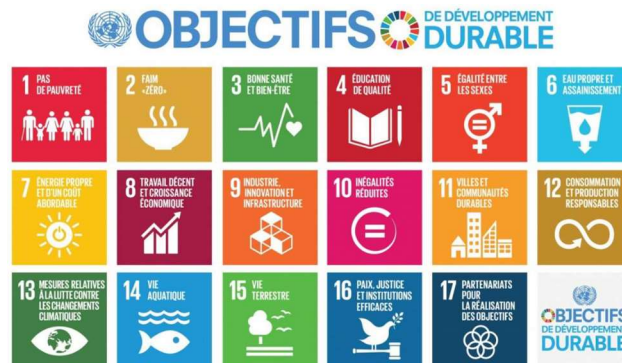
- **Redevabilité** – Assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société, l'économie et l'environnement.
- **Transparence** – Communiquer clairement, de manière honnête et accessible, sur ses décisions, ses actions et leurs impacts.
- **Comportement éthique** – Agir avec intégrité, honnêteté, équité et en respectant les règles de bonne conduite.
- **Respect des intérêts des parties prenantes** – Identifier ses parties prenantes, comprendre leurs attentes et en tenir compte dans sa prise de décision.
- **Respect du principe de légalité** – Se conformer pleinement aux lois et réglementations en vigueur.
- **Respect des normes internationales de comportement** – S'inspirer des comportements et pratiques reconnus internationalement (ONU, OIT, OCDE...), même lorsque les lois locales sont moins exigeantes.
- **Respect des droits de l'homme** – Respecter et promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses activités et dans sa chaîne de valeur.

3.1.2. Questions centrales

- **Gouvernance** – Décider de manière éthique et transparente
- **Droits humains** – Respecter la dignité et les droits fondamentaux
- **Relations et conditions de travail** – Créer un environnement de travail sain et équitable
- **Environnement** – Réduire les impacts environnementaux
- **Loyauté des pratiques** – Agir avec intégrité dans les relations d'affaires
- **Consommateurs** – Fournir des services sûrs, transparents et responsables
- **Communautés** – Contribuer positivement au développement local



3.2. Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.



1. **Pas de pauvreté** – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. **Faim "zéro"** – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. **Bonne santé et bien-être** – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4. **Éducation de qualité** – Assurer l'accès de tous à une éducation équitable, inclusive et de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. **Égalité entre les sexes** – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. **Eau propre et assainissement** – Garantir l'accès de tous à une eau propre et à l'assainissement.
7. **Énergie propre et d'un coût abordable** – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. **Travail décent et croissance économique** – Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. **Industrie, innovation et infrastructure** – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation.
10. **Inégalités réduites** – Réduire les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre.
11. **Villes et communautés durables** – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. **Consommation et production responsables** – Établir des modes de consommation et de production durables.
13. **Lutte contre les changements climatiques** – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
14. **Vie aquatique** – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
15. **Vie terrestre** – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification et enrayer la perte de biodiversité.
16. **Paix, justice et institutions efficaces** – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives.
17. **Partenariats pour la réalisation des objectifs** – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et revitaliser la coopération internationale.

4. Analyse

4.1. Identification des enjeux de la RSE

Tous les ODD ne revêtent pas le même niveau d'importance pour l'ICEDD. Dès lors, une priorisation des ODD a été opérée selon les critères suivants :

- l'impact des ODD sur l'ICEDD
- l'impact que l'ICEDD est susceptible d'avoir sur ces ODD.

Les enjeux prioritaires sont ceux qui sont associés à un impact réciproque élevé.



L'évaluation des impacts a été effectuée lors d'un atelier d'intelligence collective avec l'ensemble de nos collaborateurs. Cette étape a permis de mettre en évidence **9 ODD prioritaires** au regard des missions de l'ICEDD et de son fonctionnement interne. Les ODD 3, 5, 8, 10 et 17 sont regroupés sous le terme générique « enjeux sociaux ».



Cet ODD vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être pour tous à tout âge. Cela englobe la réduction de la mortalité ; mais également l'amélioration de la **santé mentale**. Il met l'accent sur l'accès universel aux soins de qualité.

Cet ODD vise à atteindre l'**égalité des sexes** et autonomiser toutes les femmes et filles. En mettant fin à toute forme de discrimination ou de violences ; à assurer la participation pleine et effective des femmes ; et garantir l'accès légal aux soins de santé et droits reproductifs.



Cet ODD vise à garantir un accès universel à une énergie propre, fiable, durable et abordable, en favorisant l'utilisation des **énergies renouvelables**, en améliorant l'efficacité énergétique et en élargissant l'accès à l'électricité dans les régions défavorisées

Cet ODD se concentre principalement sur les aspects économiques et sociaux du développement. Notamment en créant des **emplois décents**, en réduisant le chômage et le travail précaire, en éliminant le travail des enfants et le travail forcé, et en favorisant l'entrepreneuriat et l'innovation.





Cet ODD vise à **réduire les inégalités** à l'intérieur des pays et entre les pays. En passant par la réduction des inégalités de revenus, la promotion de l'inclusion sociale, mais aussi la mise en œuvre de lois et politiques garantissant une égalité de traitement pour tous.

Cet ODD aborde les nombreux défis des **zones urbaines** en promouvant une croissance urbaine qui soit à la fois **durable** et bénéfique pour tous ses résidents, en réduisant les inégalités, en améliorant la qualité de vie et en augmentant la résilience face aux défis environnementaux et sociaux.



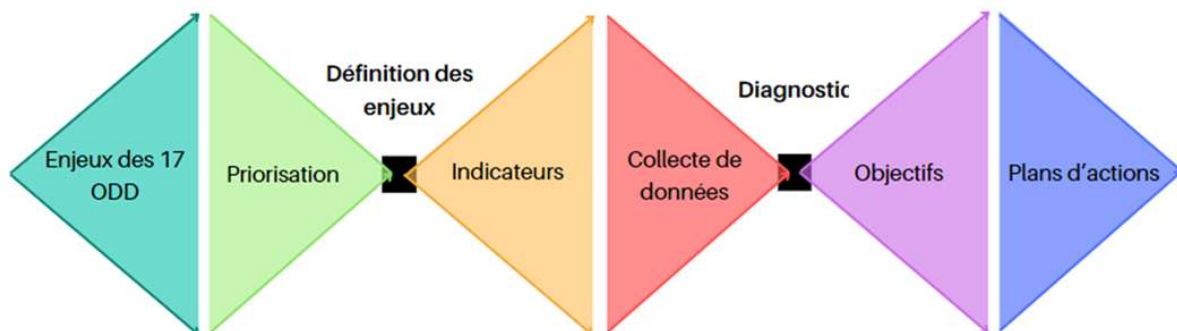
Cet ODD vise à transformer les modes de **consommation et de production** pour les rendre plus durables, en réduisant les impacts environnementaux, en minimisant les déchets et en favorisant une utilisation plus efficace des ressources. Cela nécessite l'engagement des consommateurs, des producteurs, des entreprises et des gouvernements à tous les niveaux.

Cet ODD met en évidence l'urgence de prendre des mesures pour atténuer le **changement climatique** et s'adapter à ses effets, en mobilisant des ressources financières, en renforçant la sensibilisation et l'éducation, et en favorisant la coopération internationale.



Cet objectif joue un rôle crucial car il met l'accent sur le fait que la réalisation des objectifs de développement durable nécessite une action collective et une **collaboration** à l'échelle mondiale, ainsi qu'un engagement en faveur du renforcement des capacités, de la coopération internationale et du financement du développement.

Pour chacun des enjeux prioritaires identifiés, des indicateurs sont définis et des données sont collectées afin d'établir un diagnostic de la situation. En découle ensuite la formulation d'objectifs qui alimentent un plan d'action.





4.2. Identification des parties prenantes

Les principales **parties prenantes** de l'ICEDD sont :

- les collaborateurs,
- les clients,
- les fournisseurs et sous-traitants,
- les partenaires institutionnels (communes, fédérations professionnelles, intercommunales),
- la communauté locale.

L'évolution des besoins et attentes des parties prenantes est prise en compte de façon régulière par divers moyens (enquêtes internes, entretiens, rencontres avec des partenaires externes) afin d'identifier les risques et les opportunités et d'ajuster notre stratégie en conséquence.

5. Gouvernance

La démarche RSE est pilotée par le cercle « Management de la qualité » afin d'exploiter au mieux les similitudes entre les deux systèmes. Ce cercle, composé du secrétaire général et de différents membres du personnel, est chargé :

- De suivre les indicateurs de performance (KPI) ;
- D'organiser le dialogue avec les parties prenantes internes et externes ;
- D'actualiser le plan d'action RSE une fois par an lors de la revue de direction
- De mettre en place les actions appropriées afin d'atteindre les objectifs.

D'un point de vue pratique, la RSE s'appuie sur notre système qualité certifié ISO 9001 pour insuffler un certain nombre de considérations transversales au sein de nos processus fonctionnels existants.

6. Objectifs

L'ICEDD a déjà pris un certain nombre de mesures, parmi lesquelles :

- Réaliser un audit énergétique du bâtiment
- Lancer des études en vue d'une rénovation du bâtiment
- Réaliser un bilan carbone de l'organisation
- Favoriser la mobilité douce pour les déplacements domicile-travail
- Adopter une charte d'achats circulaires
- Procéder au tri des déchets
- Objectiver les éventuels écarts salariaux hommes-femmes
- Créer un rôle « diversité – équité – inclusivité »

Afin de poursuivre ces efforts, les objectifs ci-dessous ont été formulés.



6.1. Objectifs à long terme (2040-2050)

Les objectifs à long terme ont pour but de fixer un cap général. Ils sont déclinés en objectifs intermédiaires plus précis à la section suivante.

- **Progresser dans le respect des 17 ODD**, soit par des actions en interne soit en prenant part à des démarches collaboratives.
- **Tendre vers la neutralité carbone**, c'est-à-dire réduire nos émissions (scopes 1, 2 et 3) autant que possible et compenser nos émissions résiduelles.
- **Minimiser notre impact environnemental** au sens large (consommation de ressources, production de déchets, pollution...), y compris dans le cadre de la rénovation de nos bureaux indispensable à l'atteinte de l'objectif précédent.
- **Viser le respect des droits humains et du travail**, y compris au sein de notre chaîne d'approvisionnement.
- **Favoriser l'épanouissement et le développement professionnel** de tous nos collaborateurs.
- **Renforcer nos liens avec les parties prenantes.**

6.2. Objectifs intermédiaires

La liste exhaustive des objectifs est consignée dans un document interne, de même que les indicateurs associés et les échéances visées.

Les principaux objectifs intermédiaires sont les suivants :

Thème	Objectifs
Consommation et production durables (ODD 12)	<ul style="list-style-type: none">– Encourager à la sobriété– Proposer des pratiques de durabilité aux collaborateurs et autres parties prenantes– Informer les collaborateurs de l'évolution de nos consommations énergétiques
Lutte contre le changement climatique (ODD 13)	<ul style="list-style-type: none">– Réduire la consommation énergétique du bâtiment de 80% par rapport à 2019 d'ici 2035– Augmenter la part de mobilité douce et bas carbone– Limiter la consommation du système informatique (hardware et cloud)
Villes et communautés durables (ODD 11)	<ul style="list-style-type: none">– Pérenniser le respect de notre charte d'achats circulaires
Energie propre et d'un coût abordable (ODD 7)	<ul style="list-style-type: none">– Privilégier les sources d'énergies renouvelables
Enjeux sociaux (ODD 3, 5, 8, 10, 17)	<ul style="list-style-type: none">– Participer à l'émergence de transversalité entre diverses disciplines– Penser la prospérité autrement que par la seule croissance économique



- Instaurer un cadre de travail bienveillant et centré sur le bien-être pour chaque collaborateur
- Développer des réflexes explicites d'implication des femmes dans les organes de l'ICEDD et dans les missions
- Veiller à l'égalité des salaires hommes-femmes à rôle identique
- Dans le cadre de nos missions, être attentifs à la question des inégalités et tenter d'agir dans le sens de leur réduction
- Encourager et promouvoir des partenariats publics et avec la société civile (acteurs locaux, associations)
- Favoriser l'intégration sociale des personnes indépendamment de l'âge, du sexe, de l'ethnie ou de tout autre critère d'appartenance.

7. Signature

La présente déclaration RSE a été approuvée le 10 novembre 2025.

Gauthier KEUTGEN
Secretary General



Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB